



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio  
Adjoints au Maire.



M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FERBUS Carine, M. LESOT Richard, M. PELLOUX Joël,  
Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir :

M PANISSET Didier a donné pouvoir à M. Jean-Paul DESCHAMPS

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance.

### **2024-06-05 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisitions : Acquisition de la parcelle cadastrée B1241 lieu-dit "Les Bovardes"**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'il y a nécessité pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée B1214 sise au lieu-dit « Les Bovardes », d'une surface de 875 m<sup>2</sup>, afin de réaliser des travaux de sécurisation et un confortement des berges de la Chaise et la création d'un chemin reliant la zone d'activité au Pont du Bosson.

La commune propose un prix de 1 euros le m<sup>2</sup>, soit 875 euros ainsi que la prise en charge de la totalité des frais inhérents à cette vente (notaire, géomètre...).

Vu l'accord écrit de Madame Jeannine TERRIER en date du 25 octobre 2024, relative à l'acquisition d'un terrain cadastré B1241, pour une surface totale de 875 m<sup>2</sup>, au lieudit « Les Bovardes »,

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée B1241 sise au lieu-dit « Les Bovardes », d'une surface de 875 m<sup>2</sup> au prix de 1 euros le m<sup>2</sup>,
- APPROUVE la prise en charge de la totalité des frais inhérents à cette vente,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition

Nombre de votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Secrétaire de séance**  
**Azzdine BOUIREK**

**Le Maire,**  
**Philippe PRUD'HOMME**



**Pour extrait conforme,**  
**Le 26 novembre 2024**